

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 333

Artikel: Salazar, Franco et Me Regamey
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« quelques douzaines d'exécutions » chaque année (!) ; qu'en URSS... Or il n'y a pas de raisons de penser que les jeunes manifestants de ces jours derniers soient moins indignés par ces exécutions que par les exécutions espagnoles.

Un but à atteindre

Et — qui sait ? — on parviendrait peut-être même à gagner M. Luisier, Heurtebise et d'autres bons esprits à la cause, par exemple, de l'abolition de la peine de mort — laquelle a été supprimée par la Hollande en 1870, par la Norvège en 1902, la Suède en 1921, le Danemark en 1930... . J. C.

PMI, pavés, même combat

Peu de bruit autour du postulat Honegger accepté par le Conseil des Etats lors de la dernière session des Chambres fédérales. Le député radical zurichois, entre autres directeur de la Chambre de

commerce de son canton, regrette l'enterrement de première classe fait à la Police mobile intercantonale (PMI) il y a quelques années. Selon lui, la Confédération, sans moyens d'intervention propres, serait dépassée par les événements. La preuve ? Kaiseraugst, le Jura...

Que voilà de mauvais exemples. L'occupation pacifique du terrain prévu pour une centrale nucléaire n'a évidemment pas fini de traumatiser le bourgeois helvétique. Face à cette « prise de position », à quoi aurait servi une intervention policière ? A restituer le terrain vague de Kaiseraugst à ses « légitimes » propriétaires ? Peut-être; mais en tout cas pas à ouvrir le débat sur la politique de l'énergie en Suisse.

Mensonges « a posteriori »

Le Jura ? Les incidents de Moutier ont montré une fois de plus que l'apparition de la police, spécialement de celle qui est affublée de son

clownesque équipement anti-émeute, est une incitation à la violence. Le tissu de mensonges mis au point par le gouvernement bernois pour justifier « a posteriori » le comportement de ses grenadiers n'y change rien.

Un langage unique

Que cherche alors le Conseil des Etats, et avec lui le conseiller fédéral Furgler qui a accepté le postulat ? Pour l'instant il ne s'agit, pour le Département de justice et police, que de fournir un rapport. Mais l'idée de la PMI n'est pas morte : la conférence des directeurs cantonaux de police doit en discuter. Les autorités politiques rejoignent ainsi certains extrémistes dont le mode d'expression privilégié passe par le pavé et le cocktail molotov. Pavés ou matraques, c'est le même langage, celui de la faiblesse. Etrange alliance.

Salazar, Franco et Me Regamey

M. Marcel Regamey, le fondateur de la Ligue vaudoise, est un des meilleurs critiques musicaux de la Suisse romande. Il publie dans « La Nation », son bimensuel, des chroniques artistiques d'une grande élévation de pensée.

Ses notices théologiques sont moins appréciables. Guide d'« Eglise et Liturgie », mouvement de la Renaissance protestante vaudoise, il ne résiste point à la tentation de donner la leçon aux papes qui, depuis la fin de Pie XII, sont réputés de la roupie de sous-marxiste. Il excelle à distinguer dans les adresses, bulles et autres encycliques, ce qui appartient à l'ordre et à la hiérarchie de ce qui ressortit à la charité et à l'amour de la créature. Pessimiste, il encourage, sans peut-être s'en apercevoir, la politique du pire : toute réforme sociale éloigne de

l'espoir en l'au-delà.

Vous souvenez-vous de ce gros livre noir d'Eugen Weber sur l'Action française, paru chez Stock en 1962 ? Au chapitre 27, l'auteur énumérait les deux amis étrangers de Charles Maurras, les seuls qui avaient réussi dans leur cadre : Regamey et Salazar. Las ! Salazar est mort dans son lit, léguant à son Portugal une monnaie non dévaluée avec laquelle on ne pouvait rien acheter, le développement national atteignant un niveau noir africain.

Un seul héritier

Reste le seul héritier, M. Marcel Regamey, avec son instrument intellectuel remarquable (certes plus proche de saint Thomas que de Karl Marx, mais c'est la même méthodologie) et son refus de jamais se tromper.

Allons, M. le Bâtonnier, comment pouvez-vous défendre le sénile Franco, dominé par sa police, quand il assassine également des jeunes

gens et sème le déluge après lui ? Il assassine légalement, selon la procédure « sumarismo », négation de toute légalité. Vous avez écrit un jour, parmi tant d'autres sages paroles, que le procédé compte plus que le principe. Comment pouvez-vous clamer en première page de « La Nation », que les juges militaires se sont convaincus de la culpabilité des jeunes jurassiens basques, alors que toutes les garanties judiciaires furent exclues ? Vous rendez-vous compte que vous justifiez en même temps les procès de Moscou, le légalisme antiséparatiste bernois, les verdicts de la Libération contre les Maurassiens, toutes choses que vous abhorrez.

Charité

De grâce, retrouvez la charité qui éclaire l'intelligence et jouez-nous cette sonate de Mozart que vous aimez tant, sur le clavier que vous touchez si bien.